



25 Rue Joseph Piquand
73460 FRONTENEX
N° d'agrément : 2826
Tél : 06.51.77.45.50
e-mail : dansealacle@gmail.com
Site internet : www.dansealacle.fr

REGLEMENT INTERIEUR - DANSE

ART. 1 Inscription et paiement :

À l'inscription, un dossier complet doit être fourni : fiche de renseignements, certificat médical et paiement.

Toute inscription est annuelle et définitive. Aucun remboursement ne sera fait sauf cas de force majeure ou exceptionnel (maladie, accident, déménagement...). La demande de remboursement est alors à formuler par écrit au Bureau de l'association, accompagnée obligatoirement par un certificat si la raison de l'absence est médicale.

Si les cours en présentiel à la salle de danse venaient à être annulés pour un cas de force majeure, ils seront remplacés par des cours en extérieur ou par visio-conférence. De ce fait, aucun remboursement ne sera effectué.

Lors de l'inscription, il vous sera demandé *de régler la totalité des cours souscrits*. Les paiements en espèce feront obligatoirement l'objet d'une remise d'un reçu.

Pour bénéficier du tarif dégressif, il faut obligatoirement être de la même famille d'un même foyer.

ART. 2 Cours

Deux séances d'essai sont possibles avant l'inscription ferme et définitive. Le certificat médical confirmant l'aptitude à la pratique de la danse est obligatoire et doit être renouvelé tous les ans, en accord avec la législation. En l'absence de ce document à l'inscription, nous n'accepterons pas l'élève en cours.

Les jours, horaires et composition des cours, sont définis par le professeur lors de l'inscription. Ce dernier se réserve le droit d'en modifier la composition notamment après les deux séances d'essais gratuits pour les nouveaux adhérents.

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires sauf ceux signalés par le professeur exceptionnellement. Les cours annulés seront remplacés par d'autres dont les jours et horaires seront communiqués par le professeur.

Toute absence devra être signalée par *mail ou SMS au professeur*. Il est obligatoire de respecter les horaires des cours (ouverture des portes 5mn avant le 1^{er} cours de la journée).

ART. 3 Tenue vestimentaire

Il est obligatoire de porter une tenue *adaptée à la pratique du sport, par exemple :*

- *Pantalon de jazz ou legging + T-shirt + chaussettes pour le Modern Jazz ou le Contemporain.*

- *Collant et justaucorps pour le Classique. Cependant Il est obligatoire de porter des chaussons ½ pointes de danse classique pour cette pratique.*

Dans tous les cas, les cheveux doivent être attachés

Pas de bijoux ni chewing-gum. Pas de téléphone portable.

Les élèves ne doivent pas laisser d'objets de valeur dans le vestiaire. L'association décline toute responsabilité en cas de vol subi dans les locaux de Danse à la Clé.

Les parents sont tenus de venir chercher leurs enfants à l'heure. En cas de retard exceptionnel, le professeur doit en être informé au 06 51 77 45 50.

ART. 4

Discipline

Tout problème posé doit immédiatement trouver une solution entre les intéressés (parents, professeur, élève et bureau et l'association).

Au bout de *deux* avertissements donnés à l'élève par le professeur et signalé par écrit aux parents, le Bureau et le professeur se verront dans l'obligation d'expulser définitivement l'élève concerné.

ART.5

Gala et représentations extérieures

La participation aux représentations prévues sur l'année (représentations ponctuelles ou Gala de fin d'année) doit être confirmée dès la date communiquée (en début de saison pour le Gala, et en cours d'année pour les autres événements).

L'élève qui s'engage à y participer, doit s'astreindre à venir à tous les cours précédents la représentation. Plus de trois absences non justifiées peuvent entraîner la non-participation à celle-ci.

L'Association fournit les costumes mais il est possible que l'achat de vêtements ou accessoires soit demandé pour le gala.